



Delémont, le 28 février 2015

Rapport annuel 2014

Le comité est toujours en dessous du nombre souhaité (idéalement entre 4 et 5 membres). Les membres du comité sont tous très pris par leur travail professionnel quotidien. Pour cette raison, ils n'arrivent pas à traiter tous les dossiers de l'APAJ avec la rigueur souhaitée. Le comité doit mettre des priorités au fur et à mesure. Pour l'année 2014, la priorité était donnée aux marchés publics.

Marchés publics

Lors de la dernière assemblée générale ordinaire le 13 mai 2014 à Bellelay et suite aux dernières expériences avec les marchés publics dans le jura, le comité avait reçu la mission de s'engager pour le respect des marchés publics.

Les marchés publics sont restés une préoccupation aussi en 2014. Coordonné par la FER-Arcju il y a eu à nouveau une rencontre avec le ministre du DEE, Philippe Receveur en janvier 2015. Cette rencontre aura lieu chaque année et a pour but de faire des échanges et trouver des solutions pour améliorer la situation. La FER-Arcju propose de créer une association jurassienne des métiers du bâtiment. Les autres associations (comme p.ex. SSE jura, AJUBIC, suissetec, métal jura, plâtriers peintres, menuisiers et carreleurs) semblent être très favorable à la création de cette nouvelle association. Les pour et les contres devront être discutés lors de notre prochaine AG. Le comité est plutôt favorable pour autant que la contribution financière ne pèse pas trop lourd au budget de l'APAJ. Plus de 40.-/membre et année serait probablement trop élevé. Même si nous partageons seulement quelques intérêts avec les autres professions il est quand-même intéressant d'être entendu au gouvernement.

Une deuxième piste pour l'amélioration des marchés publics est l'observatoire des marchés publics qui les évalue systématiquement. Dans les cantons de Vaud et Genève deux modèles existent et les expériences après quelques années sont très positives. La qualité des procédures s'est améliorée fortement. Dans le courant de l'année 2015, les dernières évaluations des systèmes auront lieu. Nous espérons que finalement un système d'observatoire au niveau Suisse Romand sera instauré. Tous les cantons de Suisse Romande partagent les mêmes soucis et il est logique de se mettre ensemble.

C'est la CRAIA (conférence romande des associations des architectes et ingénieurs) qui coordonne ce dossier. Cette année, c'est l'APAJ qui s'est mis à disposition pour assumer la présidence de la CRAIA ce qui nous permet de suivre ce dossier très étroitement.

Nous sommes toujours en contact avec la sia pour les questions des marchés publics. La sia jura a depuis 2015 un secrétaire, Antoine Voisard, avec qui nous sommes en contact.

Finalement le comité a adressé quelques lettres à des acteurs dans les marchés publics (Gouvernement jurassien, Jurassica, Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy) qui ont démontrées que nous sommes attentifs et que nous interviendrons en cas de besoin.

L'APAJ veut rester crédible et avoir une déontologie saine entre ses confrères. Le comité propose de discuter en 2015 d'un code d'honneur au niveau des marchés publics. Lors d'une invitation à un mandat d'étude parallèle ou concours non-conforme, il est souvent déjà trop tard pour intervenir. L'APAJ devrait discuter en amont, dans quelles conditions ses membres participeront à certaines procédures ou pas. La décence du concours sia 142 doit se faire par chacun de nos membres même à l'encontre d'un avantage individuel.

Apprentissage

En juin 2014 l'APAJ avait remis un prix pour le meilleur apprenti. Cette année le prix a été donné à Léa Tazzer du bureau kaiser & wittwer sa et à Laure Juillerat qui a fait son apprentissage chez Alain Jeangros et kury staehelin architectes.

Le comité a été approché par un membre pour édicter un barème salarial qui serait respecté par tous les membres APAJ, et ce dans le but d'éviter les disparités existantes. En effet l'APAJ avait déjà donné des recommandations en 2006 qui ne semble plus être adéquates. Le comité est d'avis que c'est problématique quand une association patronale ou professionnelle se mêle de l'affaire économique de ses membres. Une directive correspondante (avec les sanctions nécessaires) est inimaginable pour le comité. Cependant le comité propose aux membres de pratiquer les conditions suivantes:

Heures de travail: 42.5 h/semaine au max.

Vacances: 5 semaines au min.

Salaire: entre CHF 35'000.- et 38'000.- pour la durée de l'apprentissage (4 ans)

Les cours interentreprises fonctionnent bien, malgré des petites pannes qui arrivent toujours. Nous remercions les membres du comité des cours et tous les animateurs qui assument un travail remarquable à un très haut niveau. Nous remercions également Marie Frund qui assume le secrétariat du cours et notre caissier Xavier Wittwer qui fait la caisse du cours.

Mauvaise qualité des demandes de permis de construire

Suite à la rencontre entre les différentes associations et les responsables des demandes de permis de construire de l'année passée, une nouvelle séance d'évaluation a été prévue en fin d'année 2014. Celle-là n'a pas eu lieu. Cependant le canton a lancé un projet qui vise à instaurer un processus numérique pour les demandes de permis de construire. Selon les responsables, cette nouvelle plateforme JURAC devrait être opérationnelle au début 2017. L'APAJ est consulté et les membres qui s'intéressent à ce dossier sont priés de contacter le président.

Visibilité de l'APAJ

Le site internet est en train d'être actualisé. Ce projet est prioritaire pour l'année 2015.

La campagne de visibilité sous forme d'exposition aura lieu en coopération avec la DRA3 du 24.4.15 dès 16.30h (vernissage) jusqu'au 9.5.15 dans le bâtiment Polyades à Delémont.

Chaque membre aura une surface de 480mm x 650mm (ou 620mm x 900mm) à sa libre disposition avec les conditions suivantes:

- format *.pdf vectorisé, images au moins 150 dpi
- objet réalisé ou concours de haute qualité (2010 ou plus récent)
- un objet par planche - max. deux objets par bureau
- libre choix en plans, coupes, façades, images, visualisations, situation
- 5mm de marge entre les images/plans
- pas de textes dans la surface réservée
- partie rédactionnelle volontaire sur document word

Les inscriptions se feront jusqu'au 17 mars 2015 auprès du président avec indication des données suivantes:

- Architecte
- Maître d'ouvrage
- Type de mandat
- Type de bâtiment
- Lieu du bâtiment
- Année de construction

Un modèle vous sera transmis après inscription pour vous donner une inspiration du rendu imaginé. Pour la réussite de l'exposition, il est fondamental que les projets présentés soient d'une qualité architecturale élevée. Nous comptons sur votre bon sens.



Toufiq Ismail-Meyer, président